



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 17/05/2022

<p>- Nombre de délégués en exercice : 33</p> <p>- Nombre d'élus présents : 22</p> <p>- Nombre de votants : 32</p> <p>Date de la convocation 10/05/2022</p> <p>Certifiée exécutoire par : Transmission en préfecture le : 24/05/2022</p> <p>Affichage du compte-rendu : le 01/06/2022</p>	<p>Présents ayant participé au vote : Pierre ATHANAZE - Cyrille BOUVAT -- Corinne CARDONA – Yves CHIPIER - Blandine COLLIN – Pascal DAVID - Elisabeth DE FREITAS - Armand-Louis DE MONTRICHARD - Franck DECRENISSE - Béatrice DELORME – Rémy GAZAN - Véronique GAZAN - Pierre GOUVERNEYRE - Thierry GOYET – Cyrille FIARD - Valérie KATZMAN - Karine LUCAS - Bertrand MADAMOUR - Anne-Laure MATHIAS - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER (22)</p> <p>Absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Marc BIGOT (pouvoir donné à Cyrille FIARD) - Jérémy CAMUS (pouvoir donné à Blandine COLLIN) - Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Eric MADIGOU (pouvoir donné à Valérie KATZMAN) - Guillaume MALOT (pouvoir donné à Franck DECRENISSE) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Max VINCENT (pouvoir donné à Béatrice REBOTIER) (9)</p> <p>Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative : Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) (1)</p> <p>Absents non représentés : Séverine HEMAIN – (1)</p> <p>Suppléants présents sans voix délibérative : Laure JOLY – Jacques MONGOIN – Jean-Luc MARTIN</p> <p>Secrétaire de Séance élu : Béatrice REBOTIER</p>
---	---

Le **mardi 17 mai 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à Quincieux, convoqués par courriel du 10/05/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-05-15

TABLEAU DES EFFECTIFS – ANNEE 2022
RAPPORTEUR : BEATRICE DELORME, PRESIDENTE

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

CADRE D'EMPLOI	CAT	TEMPS TRAVAIL	NOMBRE	EMPLOI ATTRIBUE
Ingénieur	A	TC	1	Vacant
Rédacteur	B	TC	2	Anaëlle Vacant (création du poste)
Technicien	B	TC	4	Sylvie En disponibilité : Cédric Janvier 2 postes Vacants
Adjoint Administratif	C	TC	1	En disponibilité : Muriel Jacq Semat
Adjoint Technique	C	TC	3	Eliot - 2 vacants
Agent de maîtrise	C	TC	3	Antonin Sébastien- En disponibilité : Louis Charmet

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le tableau des effectifs 2022.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 1 ABSTENTION et 31 voix POUR

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 18/05/2022*

Béatrice DELORME, Présidente